droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, borné comme suit, savoir: Le dit lot No. 100 mesurant 30 pieds de front sur la rue Urquhart, sur lequel il y a une maison, sur la rue Urquhart, entre les rues Piety et Desire, et le dit lot No. 101 mesurant 30 pieds de front sur la rue Urquhart, sur lequel il y a une maison, sur la rue Urquhart, entre les rues Piety et Desire, et les dits lots No. 100 et 101 mesurant ensemble 60 pieds de front sur la rue Urquhart, sur une profondeur de 120 pieds, et bornés comme suit, savoir: Le dit lot No. 100 par le dit lot No. 101, et le dit lot No. 101 par la rue Desire, ainsi que les bâtisses, plus ou moins, et les améliorations, droits et appartenances quelconques, y attachés.

Le dit lot de terre dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, a été acquis par le dit débiteur, suivant acte de vente devant Jules Denis, notaire public, en date du 15 novembre 1882, enregistré au Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 28 rue Union, le 15 novembre 1882, Livre 2, Folio 20.

Le dit débiteur a fait les améliorations sur le dit lot de terre dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans les années 1882 et 1883